



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuaire

Question écrite n° 43025

Texte de la question

M. Bernard de Froment se fait le relais auprès de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace des plaintes répétées de nombreuses personnes âgées quant à la lisibilité des annuaires téléphoniques. Il constate que les personnes âgées ont de grandes difficultés à lire ce document. Il lui demande s'il est envisageable de proposer des annuaires plus aisément utilisables à l'attention notamment des personnes âgées.

Texte de la réponse

Le choix du format unique actuel (250 200 millimètres) a été retenu dès 1994 après expérimentation. Deux raisons essentielles ont fondé ce choix : d'une part, il constitue un moyen terme entre le petit format, jugé peu lisible, et le grand format jugé trop encombrant ; d'autre part, il a permis, dans un contexte de forte hausse du prix du papier, de maintenir les coûts de production. Cependant, conscient des difficultés évoquées concernant la lisibilité des caractères, tous les moyens sont recherchés, dans le cadre de ce format, pour améliorer le confort de lecture, notamment par le choix de la police de caractères la mieux adaptée. Ainsi, il peut être indiqué que la taille des caractères a été accrue de 5 % dans les éditions sorties à partir de juin 1996.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43025

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4898

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5432